

Une section sportive : pour qui ?

Elle s'adresse à des élèves qui sont du secteur géographique, qui pratiquent le rugby en club et qui présentent un bon dossier scolaire par rapport à l'orientation demandée.

Elle concerne aussi des élèves qui ne sont pas du secteur, qui présentent un potentiel rugby intéressant et un bon dossier scolaire.

Côté pratique

Les entraînements de la section sportive se déroulent le mardi et le jeudi de 15 h 30 à 17 h 30.

Les élèves de la section sportive bénéficient également des aménagements de la scolarité et des aides scolaires spécifiques attribuées aux élèves sportifs de l'établissement.

La licence fédérale FFR est obligatoire pour accéder à la section sportive. Les licenciés du Cercle Sportif de Villefranche peuvent également postuler pour entrer au centre d'entraînement labellisé Groupama (pour davantage d'informations, adressez-vous à Nicolas Leroy aux coordonnées ci-dessous).

L'élève s'engage à participer aux compétitions UNSS auxquelles participe l'association sportive du lycée.

La participation aux entraînements peut être suspendue si le travail et/ou les résultats scolaires sont insuffisants et/ou si l'élève manifeste un comportement négatif.

Le CSV, club support de la section sportive

Depuis de nombreuses années, le Cercle Sportif de Villefranche s'investit aux côtés du lycée Louis-Armand. Il met à disposition des entraîneurs diplômés d'Etat, du matériel et, à l'occasion de certains entraînements, ses installations de l'Escale.

Attention !

En raison de la pandémie de Covid-19, la date des tests de sélection n'est actuellement pas déterminée.

Elle vous sera communiquée dès que possible.

Pour participer au test d'entrée, demandez un dossier par mail à Nicolas Leroy : sportif@csvrugby.fr (tél 06 08 07 13 77)